

Compte rendu de la réunion de conseil municipal du mardi 12 septembre 2017

Absents non excusés : Eudoxia JOUAULT, Franck HIVERT

Secrétaire de séance : Jean-Luc ROCHER

Intervention du cabinet Veugeois à la prochaine réunion le 10 octobre 2017.

Aménagement du bourg 2^{ème} tranche

Après en avoir délibéré, Christophe HERMAGNE, Céline HEMON et Anne-Sophie MALIN (personnes titulaires) puis Franck HIVERT, Jean-Luc ROCHER, Anthony ROUILLER (personnes susceptibles de venir à quelques réunions) sont désignés pour faire partie de la commission pour suivre les travaux.

La commission proposera au cabinet Veugeois de faire des réunions de chantier tous les lundis à 13h30-13h45.

Les travaux d'aménagement sont prévus de commencés pour mars et les appels d'offre seront à faire en fin d'année.

Cimetière Communal

Les membres du conseil municipal créent une commission pour engager des travaux dans le cimetière avec des entreprises de pompes funèbres : (Mélanger de Laval et Goupil de Vitré) : Sylvie GEGU, Anthony ROUILLER, Alain DESERT, Irène HUCHEDE doit donner sa réponse à la prochaine réunion.

Ecole et Centre de loisirs

Changement des luminaires dans la classe cycle 3 et 2 ; les maitresses sont satisfaites du ménage effectué par l'entreprise Prest'activity de Cossé-le-Vivien qui font également du ménage dans la partie garderie et restauration. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal autorisent Madame Le Maire à signer le devis pour un montant de 400 euros hebdomadaire.

David fera les travaux de sécurité prochainement comme mettre des éclairages extérieurs (radars), des barreaux aux petites fenêtres, boucher le portail d'entrée puis mettre une fermeture à clé au niveau des portails.

Devis reçu d'A.PRO Hygiène pour des blouses pour les agents du midi et les serviettes de tables pour les enfants pour un montant de 348,36 euros. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal valident ce devis.

Devis également reçu du comptoir de Bretagne pour des verres empilable (80) puis des ranges couverts, des étagères, chariots vaisselle et housses pour un montant de 1385,04 euros. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal chargent à nouveau Tiphaine BAHIER, Anne-Sophie MALIN et Irène HUCHEDE d'étudier cette proposition.

A.Pro Hygiène nous propose un destructeur d'insectes pour la salle des fêtes pour un montant de 214,04 euros puis du gel WC, distributeur à essuie-mains et rouleaux pour 57,23 euros. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal donnent leur accord pour le gel WC pour environ 10 euros TTC, nous sommes en réflexion d'équiper la salle des fêtes et l'école de sèche-mains électrique. En ce qui concerne le destructeur d'insectes il sera revu au prochain conseil.

Après discussion le conseil municipal décide que le centre de loisirs sera ouvert la deuxième semaine des vacances de Noël soit du 2 au 5 janvier 2018.

Voirie

Travaux d'aménagement derrière la mairie prochainement il faudra donc envoyer un courrier et mail aux familles pour les prévenir. Les travaux de voirie débuteront le lundi 19 septembre 2017 pendant 2 à 3 semaines avec l'entreprise « SECHE » puis les travaux derrière la mairie suivront.

COMPTE RENDU DE DIVERSES REUNIONS

Repas agents/élus : Les membres du conseil municipal décident de renouveler ce repas qui a été apprécié de tous. L'année prochaine le rendez-vous est donné au parc de la Châtaignerais à Ruillé-le-Gravelais le vendredi 31 août 2018 à partir de 18h30.

Beaulieu de France proposition d'un repas pour tous les bénévoles et le conseil municipal. Tous les membres du conseil municipal ont adhéré à cette idée et décident de retourner au parc de la Châtaignerais à Ruillé-le-Gravelais le vendredi 06 octobre 2017 à partir de 19h30, accompagner des élus et des bénévoles (Mr DAVOUST nous fera une paëlla et prépara les toasts avec les produits des autres BEAULIEU et le vin reçu en cadeau sera également bu ce jour-là).

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal chargent Madame Le Maire d'encaisser le chèque de 1500 euros correspondant à la réserve parlementaire de Monsieur Favennec et acceptent l'encaissement des chèques reçus des visiteurs.

DIVERS

Décisions modificatives : Il manque des crédits au chapitre 0047 au compte 2152 pour l'acquisition de jardinières soit 1761,60 euros. Madame le Maire propose de les prendre sur les dépenses imprévues (35000 euros en crédit). Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent cette modification en prenant 1761,60€ dans les dépenses imprévues (compte 022).

Les membres du conseil municipal nomment une commission afin d'étudier des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics : Anthony ROUILLER, Sylvie GEGU, Christophe HERMAGNE, Alain DESERT, Céline HEMON.

Projet de contrat d'assurances : Madame le Maire fait part du nouveau contrat de projet villassur pour toute la commune que ce soit les bâtiments communaux, les dommages suites aux séjours de vacances pour le centre de loisirs, la station d'épuration... pour un montant 5 225 euros au lieu de 7 768 euros. Après en avoir libéré le conseil municipal autorisent Madame Le Maire à le signer.

Extincteur à l'étage de la mairie : l'entreprise SICLI nous avertit qu'il n'y a pas d'extincteur à l'étage de la mairie alors que c'est obligatoire d'en avoir un, il en propose un pour 133.74 €. Après en avoir délibéré acceptent cet achat.

Pour information

La visite de terrain avec le cabinet Prigent aura lieu le lundi 6 novembre à partir de 8h30 départ de la mairie.

Prochaine réunion de conseil municipal fixée au mardi 10 octobre à 20 h 30, mardi 14 novembre et mardi 12 décembre.